

**CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2025****Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 15
Présents-
représentés : 15
Votants : 15 et 14
aux votes cfu
13 vote sub ccas

Le vingt six mars de l'an deux mil vingt cinq à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Étaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ, Adjoint au Maire, Madame Claudine KERBRAT, Adjointe au Maire, Madame Christiane BILLEBEAUD, Madame Eliane BRELIVET, Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Célia BONIZEC, Madame Stéphanie MERMET, Madame Brigitte NICOLAS, Monsieur Erwan PIANEZZA, Monsieur Marc PENSEC, Monsieur Sylvain PRÉ, Madame Chloé VERNIOLLE

**Date de
convocation :**
18 mars 2025

Procurations : Monsieur Pierre-Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Ludovic KERLOCH, Monsieur Jean-Marie PRÉ a donné procuration à Madame Brigitte NICOLAS

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain PRÉ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Comptes Financiers uniques 2024 –adoption pour la Commune et l'Alsh
- Renouvellement adhésion, à l'ANETT, à l'AMF 29, à la Banque alimentaire, à la Fondation du patrimoine aux Plus beaux villages de France, aux Petites Cités de Caractère, au FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour 2025, Océade et au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- Subventions 2025 aux associations
- Subventions à l'association « les amis du Musée »
- Subvention budget ALSH
- Subvention budget CCAS
- Acceptation d'un fonds de concours de Quimper Bretagne Occidentale
- Route du Prieuré : autorisation de signatures de deux avenants (1 avec entreprise LE ROUX, 1 avec entreprise BELLOCQ)
- Information sur les rémunérations des élus dans le cadre de leurs fonctions et les frais de déplacements induits
- Affectation des résultats de l'exercice 2024 (COMMUNE ET ALSH)
- Vote des taux d'imposition pour 2025
- Vote des budgets 2025 (COMMUNE ET ALSH)
- demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL COLIN en vue de la régularisation et de l'extension d'un élevage porcin à Kerveling à Plonévez- Porzay-avis du conseil municipal demandé
- dossier enquête publique pour l'élargissement du chemin de Kerbleon vian –avis du conseil
- convention entre l'office de tourisme 29 et Le Musée d'Art et d'Histoire « Charles Danielou »
- convention de servitude de passage sur voie publique avec Madame JONCOUR
- Autorisation de lancer une consultation formalisée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Ronan-
- vente d'un terrain –mandat
- Publicité Foncière d'une convention signée avec ENEDIS-Autorisation de signature d'un acte notarié
- Autorisation de signature de la charte d'utilisation du bouquet de services MEGALIS pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2029
- Tarifs et dates des marchés aux étoiles à définir -
- Instauration d'un tarif de location de salles pour le week- end
- Modification simplifiée du PLU
- Questions diverses

1-2025-03-01-COMPTES FINANCIERS UNIQUES POUR 2024-ADOPTION POUR LA COMMUNE ET L'ALSH

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur (la commune) et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les résultats, pour l'exercice 2024, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Les CFU doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel ils se rapportent et ils sont accompagnés d'un rapport de présentation,

I - Le budget principal de la commune

L'exécution annuelle du budget principal est arrêtée à la somme de :

2 503 440.40 € en recettes et 1 809 377.81€ en dépenses.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, les réalisations de la section de fonctionnement atteignent : 1 714 709.10 € en recettes et 924 079.04 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section à hauteur de 790 630.06 €.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, les réalisations de la section d'investissement atteignent : 1 121 549.32 € en recettes et 1 122 145.55 € en dépenses et dégagent un résultat négatif de -596.23 €

Rapport de Présentation des comptes 2024

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 924 079.04 contre 855 801.01 en 2023

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 343 535.12 contre 309 174.56 en 2023

A noter les points essentiels :

- dépenses énergie-électricité : 59 302.24 au lieu de 21 421.03 en 2023 (report de factures 2023 : 15 222.24 €)
- eau et assnt : 9 351.68 au lieu de 2 091.83 en 2023 (des reports 2023 ont eu lieu-parking mission 2936,60)
- Combustibles : 12 055.21 au lieu de 16 425.73 en 2023 (hiver plus doux)
- Carburant : 4 717.58 au lieu de 5 613.05 en 2023
- Alimentation : 2 756.37 au lieu de 2 820.78 en 2023
- Fourniture entretien : 5 531.71 au lieu de 6 088.27 en 2023
- Fournitures petit équipement : 11 857.08 au lieu de 13 634.80 en 2023
- Fournitures de voirie : 882.58 au lieu de 982.45 en 2023
- Vêtements de travail : 578.19 au lieu de 922.40 en 2023

- Fournitures administratives : 1 672.64 au lieu de 1 603.99 en 2023
- Fournitures scolaires : 5 045.73 au lieu de 4 511.93 en 2023
- Autres matières et fournitures : 6 292.45 au lieu de 1 741.22 en 2023 (achats de sapins)
- Contrats prestations de services : 37 065.00 au lieu de 31 302.77 en 2023 (fact ferezou de 8000 € incluse et repas cantine en augmentation de 5%)
- Locations : 13 390.89 au lieu de 11 033.95 en 2023 (locations nacelles et bus Noel comptabilisées à ce jour en 2025 pour 5 769.42)
- Entretien de bâtiments publics : 33 129.48 au lieu de 3 510.50 en 2023 (étancheite toit vestiaire foot 19 580)
- Entretien voirie : 5 580.00 au lieu de 12 515.94 en 2023
- Entretien et réparations réseaux : 2 698.50 au lieu de 3 492.96 en 2023
- Entretien matériel roulant : 3 848.05 au lieu de 2 615.55 en 2023
- Autres biens mobiliers : 1 317.23 au lieu de 2 273.96 en 2023
- Maintenance : 14 877.73 au lieu de 14 562.88 en 2023
- Assurances : 32 124.13 au lieu de 32 279.58 en 2023 (poste en augmentation significative en 2025 -assurance statutaire et multirisque)
- Etude et recherche 0 au lieu de 11 046.00 en 2023 (étude pour site d'exception avec en recettes 8836 au compte 7472 –aide région en 2023 pour rappel)
- Documentation générale 1 218.36 au lieu de 969.60 en 2023
- Indemnité régisseurs 440.00 au lieu de 620.00 en 2023
- Honoraires : 9 060.00 au lieu de 5 760.00 en 2023 (contrats LGP avocats et bornage rue des ajoncs). Le contentieux électoral ne donne lieu à aucun surcoût
- Annonces insertion : 1 171.42 au lieu de 1 000.00 en 2023
- Frais de télécom : 3 761.12 au lieu de 5 697.80 en 2023
- Fêtes et cérémonies : 8 541.43 au lieu de 8 152.60 en 2023
- Catalogues et imprimés : 628.80 au lieu de 903.48 en 2023
- Divers : 20 359.20 au lieu de 52 326.96 en 2023 marquée par la tempête Ciaran
- Publicite-relations publiques-divers animations : 8 528.34 au lieu de 9 515.82 en 2023
- Transport (administratif et scolaire) 2 113.20 au lieu de 1 476.00 en 2023
- Frais affranchissement : 1 625.88 au lieu de 1 595.47 en 2023
- Services bancaires : 3 716.44 au lieu de 2 386.04 en 2023 - frais sur CB pour régie parking et paiement tipi pour les prestations cantine garderie
- Concours divers –services extérieurs : 15 672.86 au lieu de 13 909.73 en 2023 (cotisations et prestations loomis :transport fds et orios securite fact illuminations 2023)
- Taxes foncières : 1 639.00 au lieu de 1 573.00 en 2023

Chapitre 012 : Charges de personnel : 405 280.57 au lieu de 411 126.32 en 2023 et au lieu de 471 551.37 en 2022

- Ces chiffres sont à rapprocher du chapitre 013 en recettes : remboursements arrêts maladie et frais ALSH 73 458.33 au lieu de 73 010.74 en 2023. Frais nets 331 822.24 au lieu de 338 155.58 en 2023 Les charges de personnel des non titulaires comptes 6413 s'élèvent à 59 064.09 au lieu de 44 845.63 : le recours à des non titulaires pour remplacer un agent titulaire en détachement et un autre en disponibilité a été réalisé . Le recours aux saisonniers pendant l'été a été limité
- Personnel extérieur : 11 756.12 au lieu de 13 552.02 en 2023. Les prestations de l'association « Objectif-emploi-solidarité » du 4è trimestre 2024 sont imputées en 2025 à hauteur de 1 540 €.

Chapitre 014 : atténuation de produits :Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 4 082 au lieu de 4 551.00 en 2023

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :122 024.70 au lieu de 110 214.53 en 2023

- A noter le versement d'une subvention de 66 796.83 au lieu de 52 431.89 en 2023 à l'Alsh
- Subventions aux associations : 11 332.00 au lieu de 14 831 en 2023 (à noter que les cotisations et participations à la banque alimentaire, à l'AMF 29 à l'anett, à la Fondation du patrimoine, aux associations PCC et Plus beaux villages de France, oceade, adhésion au FiA et au CAUE sont désormais imputées à un compte dédié 6281 : cotisations
- A noter le versement d'une subvention de 5 500 au CCAS au lieu de 3 000 € au CCAS (cf nouvelle comptabilisation des recettes liées aux concessions du cimetière)

Chapitre 66 : Charges financières :14 420.01 au lieu de 17 499.11 en 2023. Un nouvel emprunt de 500 000 € a été mobilisé mi décembre 2024.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 650 € titres annulés sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 opérations réelles : pas d'opération-opérations d'ordre à hauteur de 7 372.64 pour les dotations aux amortissements

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT :1 714 709.10 dont report de fonctionnement 332 818.02 contre 1 512 805.08 dont report de 284 490.69 € en 2023.

Chapitre 013-atténuation de charges : 73 458.33 au lieu de 73 010.74 en 2023 (cf explications chapitre 012)

- Les salaires et frais ont été refacturés à L'ALSH. Le reste concerne essentiellement le remboursement des absences du personnel par notre assureur statutaire ou par la CPAM.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 457 093.55 au lieu de 58 612.61 en 2023- A noter que les recettes émanant des droits de stationnement parking sont désormais rattachées au compte 70383 (chapitre 70) au lieu du compte 73158 (chapitre 73 en 2023)

- Concessions cimetières : 5320 au lieu de 200 en 2023-Renouvelements des concessions en 2024
- Recettes des locations de chalets et manèges de Noël: 15 850 € au lieu de 12100.00 € en 2023 A noter que la grande roue venue en 2023 a payé un droit de 5000 € enregistré sur 2024. Les recettes de l'édition 2024 seront facturées en 2025
- Redevances de stationnement : 383 362.24 €
- Redevances terrasses et droits sur occupation domaine public : 13 487.70 au lieu de 10 096.51 en 2023
- Redevances terrasses 2024 : 8 702.46 au lieu de 6020.10 en 2023 et redevances France telecom : 3 685.24 au lieu de 3 576.41 et redevance association « mule et un chemin » et convention calèche : 1 100.00
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 1 403.00 au lieu de 940 (musée)
- Garderie et cantine : 21 193.21 au lieu de 19 933.17 en 2023
- bornes camping car : 352.00 reliquat 2023 car application d'une nouvelle convention avec camping car park
- location barnum tables et chaises : 220.00
- Reversements par autres redevables 15 995.40 au lieu de 13 350.43 en 2023. Charges locatives remboursées par l'ALSH : 9000 € - remboursement SDEF, trop perçu sur 2 factures 2023 effacement réseau rue des ajoncs: 6 754.40. Et QBO reversement sur prestations info : 241.00

Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes et fiscalité locale : 637 014.63 au lieu de 942463.41 en 2023 –Les recettes relatives aux parkings sont transférées au compte 70883 à hauteur de 383 362.24 €

- Contributions directes : compte 73111 et 73118 : 536 371 au lieu de 505 252 en 2023
- Taxe additionnelle des droits de mutation : 15 767 € au lieu de 37 435 € en 2023 (marché immobilier plus atone)
- Droits de place :11 822.00 € au lieu de 12 905.00 € en 2023 (marchés nocturnes et brocante)
- Dotation de compensation de QBO à Locronan 45 845 € (reste un versement au titre de 2024 à enregistrer en 2025).
- Autres impôts et taxes -Redevances illumination : 20 650 € au lieu de 19 600 € en 2023.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 164 508.61 au lieu de 151154.28 en 2023

- DGF : 13 907 au lieu de 15 583.00 en 2023 ;
- Dotation de solidarité rurale : 15832.00 au lieu de 15 072.00 en 2023
- A noter une dotation de solidarité urbaine de 1000.00 € et une dotation aux élus locaux à hauteur de 3 320 €
- Le département a versé une somme de 11 235 € pour aider au financement des dommages consécutifs à la tempête CIARAN
- Versement Autres organismes : 8 825.61 au lieu de 8 348.28 en 2023 (aide CAF pour garderie périscolaire essentiellement)
- Comptes 74833 : 108 722 au lieu de 100 531 en 2023 : allocation compensatrice de taxes foncières.
- Comptes 7484 : dotation au recensement de la population : 1667.00

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 29 652.44 au lieu de 3 067.25 en 2023

- location de salle (Ti Lokorn 500 en 2024 et 800 € en 2023, Kerguérolé : 1000 en 2024 et 400.00 € en 2023)
- Locations de terrain : 1272.91 au lieu de 1230.52 en 2023
- Produits de gestion courante : 26 879.53 contre 636.73 en 2023 (remboursement de frais et reliquats cotisations aux services des impôts sur salaires)

Les participations sponsors pour les illuminations escomptées sont désormais imputées dans un compte 75 dans la nouvelle nomenclature comptable M57 : c'est ainsi que la commune a reçu une somme de 20 000 € en 2024 de l'entreprise CADIOU pour l'édition de 2023 ; La même somme est versée en 2025 pour l'édition de 2024.

A noter également que la billetterie relative à la nuit des lanternes a rapporté 3594.06 €

Chapitre 76 : Produits financiers : 9.15 au lieu de 6.10 en 2023

Chapitre 77 : Produits exceptionnels -compte 775-produits de cession de l'ancienne tondeuse à SOFIMAT : 4 500 €

1/ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : 1 122 145.55 dont report déficit 236 846.78 soit 885 298.77 au lieu de 887 665.89 € en 2023

*1641 –échéances capital emprunt en euros : 94 461.95 au lieu de 94 398.04 au lieu en 2023

Voté	101 069.38
Réalisé	- 94 461.95
Reste	<u>6 607.43</u>
Reste à réaliser	4 375.00 RAR

*16818	
Voté	11 600.00
Réalisé	0
Reste non reporté	<u>11 600.00</u>

OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES

*202 -documents d'urbanisme

Voté :	38 409.33
Réalisé	- 900.00
-Etude SPR	
Reste	<u>37 509.33 RAR</u>

Marché SPR signé à hauteur de 69 480 € TTC-

*2031- Frais étude voté 891.51
RAR depuis 2020 non reporté

*2041582- Autres groupements (SDEF et Orange)

Voté :	42 507.27
-réalisé	- 12 586.78
2 mâts solaires parking :	8 091.84
Etude géoreferencmt :	2 274.94
Audit thermique :	2 220.00

Reste 29 920.49 RAR

Solde Réseaux rue des ajoncs :	14 026.40
Armoire prieure prog 2021	1 650.00
Ouvr 70 rue moal	360.00
Non affecté	534.09
Déplacmt bornes électriques	
Rue du prieuré	6 000.00
2 mâts solaires	7 350.00
Parking cimetièrre et place du 19 mars	

*2051 – droits SEGILOG

Voté	6 466.80
Réalisé fact berger levrault	- 3 466.80

Reste site internet commune 3 000.00 RAR

*21318-Autres bâtiments publics

Voté :	20 434.85
Réalisé	-15 965.25
-peinture fenêtrre CAL:	1 616.00
-peinture mairie – musée :	3 288.00
-peinture ti lokorn	981.25
-porte coulissante mairie	10 080.00

Reste aménagt mairie musée –toit 4 469.60 RAR

*21538 -Autres réseaux

Voté	15 452.33 €
Réalisé	1 372.33 €

Reste 14 080.00 RAR

Solde étude ING concept goulet ar guer : 4 732.33

Travaux goulit ar guer et buses chemin : 9 347.67

Station épuration

*215738 –horodateurs

Voté bp 21 066 +dm 1 :	30 000.00	51 066.00
Réalisé		32 006.73
Fact iem 2 horodateurs	13 476.00	
2 fact treanton	18 530.73	

Reste fact caméras IEM 19 059.27 RAR

*21828-matériel de transport	
Voté	549.00 €
Reste non reporté	<u>549.00 €</u>

*21838-matériel de bureau et informatique	
Voté RAR 2023 :	2 875.40

2 875.40 RAR

**Solde Dossier équipement numérique affecté
à l'acquisition partielle d'un portail famille 2 875.40**

*21848-mobilier	
Voté :	444.68
Réalisé	1761.20
Fact table-2 bancs	

*2188-Autres immo corporelles	
Voté BP 46 628.46 +DM1 : 20 000.00	66 828.46
Réalisé	45 607.93

-fact blacher :	1 021.92
Guirlande 2023	
-fact treanton :	3 234.10
Coffret derrière Eglise	
-fact isogard extinct :	715.20
-fact sofimat :	
Tracteur tondeuse	20 200.00
-fact meca du jardin	2 066.10
Tondeuse autotractée	
-4 fact de signa- Lisation :	13 663.29
-fact blachere illum 2024	
Guirlande :	3 507.32
-fact Papot :	1 200.00
2 rambardes fer forge	

Reste à réaliser **21 220.53 RAR**

-Circuit interprétation+-signalisation chemins creux	
+patrimoine vernaculaire :	6 433.20
- Poubelles :	5 000.00
- Coffret chemin BN :	3 107.98
-godet griffe tracteur :	4 000.00
-tronçonneuse therm :	1 000.00
--meuleuse regul vitess	500.00
-solde non affecté :	1 179.35

*2188-Autres immo corporelles-opération 30-expo église

Voté 2188-30 expo église	46 000.00
Réalisé :	45 939.08
--1 fact atelier atl montage	4 680.00
-2 fact Domhestia	11 606.90
Lumin enceintes	
-2 fact Le Ber mobilier	22 515.53
-1fact Le Bleis - film	4 150.00
-1fact Phaar Scénographie	1 436.25
-2 fact SAS Cloître	1 550.40
Panneaux expo	
Reste non reporté –dossier achevé	60.92

OPÉRATION 15 : VOIRIE

*** Compte 2315 ⇨**

Voté :	136 138.00
Travaux réalisés :	117 600.00
Reste	18 538.00 RAR

**-Chemin piéton –segmt entre place des
Charrettes et parking bruyères : 4 950.00
-chicane rosarguen et autres : 13 588.00
rue prieure**

OPÉRATION 19 : TRAVAUX SUR ÉGLISE ET CHAPELLE NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE :

Voté travaux	17 004.86
Reste à réaliser	17 004.86 RAR
Compte 2313-19 : 17 004.86 (dont parafoudre 3 721.45)	

Compte 2031-19 : voté 11 919.20
Réalisé 8 400.00

Fact atlas 6000.00
Fact coeff 2400.00

Reste	3 519.20 non reporté
Dossier ATLAS achevé	

OPERATION 23 : EMBELLISSEMENT DU BOURG

Voté travaux compte 2315-23: 1 247 354.32
 BP : 464 944.82 + Dm2 : 70 000.00 +
 Dm 3 : 128 409.50+Dm5 : 584 000.00

Réalisé 431 433.66
 - 4fact le roux 103 810.38
 Rue du four et place mairie
 -fact CIT solde 12 889.80
 rue du Four
 -2 fact kervilou 3 685.00
 Pépinière place mairie
 -pépinière bradol 2 892.00
 -2 fact annonces légales
 Marché rue prieuré 3 228.36
 -3 fact le roux 259 748.12
 Aménagement rue prieure
 Tranche ferme
 -2 fact bellocq 45 180.00

Reste 815 920.66
 Crédits non reportés en dépenses et recettes -157 638.92

Reste à réaliser 658 281.74 RAR

-Reste sur marché rue du prieure 595 579.00
-Prestation CIT 47 582.10
-Impondérable environ 0.5% sur ttc 5 120.64
-Parking containers 10 000.00
rue des templiers-empierremt et
puisard

658 281.74

OPERATION 26 : TRAVAUX KERGUENOLE

Voté et Reste à réaliser 15 000.00 RAR
Travaux portes et fenêtres

OPERATION 27 : AIRE DE CAMPING-CAR

Voté : 5 625.90 € RAR

aménagement finition de la nouvelle aire de camping car
Et signalisation

OPERATION 29 : PROGRAMME « SITE D'EXCEPTION »

Compte 2213-29 : Voté	160 800.00
Réalisé	3 862.96
-4 fact annonces légales	
	156 937.04 RAR

Requalification des abords du Manoir

Compte 2031-29 : Voté	65 000.00
Réalisé	22 039.10
-fact CIT	7 800.00
-2 fact 3è paysage	14 239.10
	42 960.90 RAR

Etude faisabilité devenir manoir 40 000.00
RAR sur MOD et CIT 2 960.90

TOTAL RESTES À REALISER EN DÉPENSES : 1 050 858.06

2/ RECETTES D'INVESTISSEMENTS : 1 121 549.32 au lieu de 650 819.11 dont report 126 068.75 en 2023-A noter l'emprunt de 500 000 € en 2024

*10222 : Fonds de Compensation de la TVA :

Prévu :	36 000.00 €
Réalisé :	36 722.43 €

*10226 : Taxe d'aménagement :

Prévu :	0 €
Réalisé :	6 789.00 €

*1068 : affectation résultat 2022

Prévu et réalisé	324 186.05 €
------------------	--------------

*1321 -aide état

Prévu	167 552.10 €
-------	--------------

BP : 61 867.10 +Dm1 : **90 000.00**

+Dm6 : **15 685.00** Aide expo atlas

Réalisé	56 126.10
---------	-----------

Solde DETR rue du four 40 441.10

Aide drac expo eglise 15 685.00

Reste 111 426.00 RAR

DETR rue du prieuré 90 000.00

Drac sur études Atlas 21 426.00

Sur Eglise St Ronan : 17 889.00

Sur Chapelle ND BN : 3537.00

*1322 Subventions Région	
Prévu :	74 520.00 €
-50 000 pour SITE EXCEPTION	
-18198 SPR	
-5000-PCC étude SPR	
-1322 solde camping car	
Réalisé avance 40% kerguenole	20 000.00
40% aide site exception 20000	
Reste	54 520.00 RAR

-site exception	30 000
-SPR	18 198
-PCC pour SPR	5 000
-Solde aire	
Camping car	1 322

*1323 : subvention département	
Voté	71 500.00
Réalisé	87 760.00

-aide atlas	8 935.00
-aide rue du four	62 500.00
-aide subvention noel non prévue	16 325.00
Pas de reste à réaliser	

*1388 :subvention PCC	
Voté rue du four	45 000.00
Réalisé	44 402.12

Reste non reporté	597.88
-------------------	--------

*opération ordre amt	7 372.64
*opération ordre autres	36 710.00

*1641 : emprunts voté	1 084 000.00
-----------------------	--------------

Bp 341 390.50-dm 1 =	-39 800.00
+dm 2 : +70 000.00 +dm 3: 128 409.50 €=	500 000.00
+dm 5	584 000.00

Réalisé	500 000.00
---------	------------

Reste	584 000.00
-------	------------

Crédits non reportés en recettes	-157 638.92
Equivalent du compte 20315-23	

Reste à réaliser	426 361.08 RAR
Seront supprimés grâce à des subventions obtenues ou en attente	

TOTAL RESTES A REALISER EN RECETTES : 592 307.08

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	924 079.04
B	Recettes	1 381 891.08
C	Excédent de l'exercice : B-A	457 812.04
D	Résultat reporté (exercice n-1)	332 818.02
E	Excédent à affecter	790 630.06

Section d'investissement		
F	Dépenses de l'exercice	885 298.77
G	Recettes de l'exercice	1 121 549.32
H	Excédent de l'exercice : G-F	236 250.55
K	Report déficit 001 (n-1)	-236 846.78
L	Restes à réaliser dépenses	-1 050 858.06
M	Restes à réaliser recettes	592 307.08
M	Besoin de financement	-459 147.21

Pour informations :

Affectation qui sera proposée :

-compte 1068 : réserves : 459 147.21

-compte 002 excédents reportés : 790 630.06 – 459 147.21 = 331 482.85

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission des finances du jeudi 30 Avril 2023 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de LOCRONAN

Vu le Compte Financier Unique de la commune de LOCRONAN

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avoir délibéré

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de LOCRONAN

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Approbation du CFU 2024 de la commune de Locronan	14	0	0

2 - Le budget de l'ALSH

CFU 2024 RAPPORT DE PRÉSENTATION

ALSH :

DEPENSES réalisées : 113 242.48 au lieu de 118 846.53 en 2023

RECETTES réalisées : 131 577.31 dont report 14 463.17 contre 133 309.70 dont report 31 656.02 en 2023

Les dépenses de « charges à caractère général » s'établissent à 23 117.91 au lieu de 27 056.12€ en 2023. Elles concernent l'alimentation, les produits d'entretien, le petit équipement et du matériel pédagogique (papier, ballons, matériel pour cuisiner etc...)

Les dépenses « Charges de personnel » sont de 90 124.57 contre 88 905.59 € en 2023. A noter les remboursements de frais à la collectivité à hauteur de 67 300 €

Les recettes s'établissent à 117 114.14 contre 101 653.68 € en 2023 A noter que la subvention communale d'équilibre s'établit à 66 796.83 contre 52 431.89 en 2023

Les recettes provenant de la facturation sont de 26 532.84 contre 24 433.99 en 2023.

Celles émanant des autres organismes dont essentiellement de la CAF et de la MSA passent à 23 784.47 contre 24 787.80 en 2023

Il est à souligner que le résultat global, en tenant compte du report des excédents des années précédentes, du versement de budget d'équilibre se solde par un excédent de 18 334.83 contre 14 463.17 en 2023

Résultats :

Section de fonctionnement	
A	Dépenses 113 242.48
B	Recettes 117 114.14
C	Excédent de l'exercice : B-A 3 871.66
D	Résultat reporté de l'exercice 14 463.17
E	Excédent à affecter 18 334.83

Il sera proposé aux élus de le reporter en excédent d'exploitation au prochain budget

Monsieur Le Maire se retirant

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le compte Financier unique 2024 de l'ALSH

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
CFU 2024 ALSH	14	0	0

2-2025-0302-PARTICIPATIONS à l'ANETT, AMF 29, à la BANQUE ALIMENTAIRE, à la FONDATION DU PATRIMOINE, aux PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE, aux PETITES CITÉS DE CARACTÈRE, au FIA, OCEADE et CAUE pour 2025

Suite à la commission des finances en date du 14/03/2025, Monsieur Le Maire vous soumet pour avis les projets de participations suivants à différents organismes :

PARTICIPATIONS	Payé en 2024	Proposé 2025
ANETT Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques	214 €	220€
Association des maires du Finistère	289.17 €	304.59€
Banque Alimentaire	304.00 €	472.00€
Fondation du Patrimoine	200 €	100€
Petites Cités de Caractères	2 450 €	2359.24€
Plus Beaux Villages de France	2 425.00	2465€
FIA -Finistère Ingénierie Assistance (pop dgf 916 en 2024*0.55)	503.80	503.80 pop dgf 2025 en attente*0.55
OCEADE	60.00	60.00
CAUE		75.00
SOUS TOTAL Participations	6 385.97 €	6 559.63

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

VOTE les participations ci-dessus en soulignant que celle du FIA tiendra compte de la population dgf 2025 non connue à ce jour

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Délibérations sur les participations 2025	15	0	0

3-2025-03-03-SUBVENTIONS 2025 aux associations

Suite à la commission des finances en date du 14 mars 2025, Monsieur Le Maire vous soumet pour avis les projets de versements de subventions.

LIBELLE	Voté en 2024	Projet 2025
ASSOCIATIONS ET ECOLE DE LOCRONAN		
ASL (Ass. Sportive Locronan)		
APE école Anne de Bretagne	700 €	700 €
Cap Solidarité Madagascar	300 €	300 €
Ecole Anne de Bretagne (Subv. Classe de découverte)	Pas de besoin	1870 €
Danserien Bro LOKORN	200 €	200 €
Les mémoires de Locronan	500 €	
Ti ar Sonj	2 000 €	2500 €
Locronan Classic (Manifestation tous les 2 ans)	600 €	
Entre le Mur et l'Affiche	100 €	
Asso « le livre ds la cité »		110 €
Locronan vie et tradition-lokorn buhez hag hengoun		3000 €
SOUS TOTAL	4 400 €	8 680 €
AUTRES ASSOCIATIONS		
AEP Skoll diwan QUIMPER 562.05*2	2 000 €	1124.10 €
AFSEP(asso française des sclérosés en plaques)	100 €	100 €
Aide d'urgence TURQUIE-SYRIE		
Association rêves de Clowns	100 €	
Secours Catholique equipe Châteaulin	200 €	200 €
Secours Populaire	200 €	200 €
Semi-Marathon Quimper Kerne Sport	1 000 €	1000 €
Solidarité Paysans Bretagne	100 €	100 €
SPREV- Ass sauvegarde patrimoine religieux en vie	700 €	700 €
ADAPEI 29	100 €	100 €
Handisport Cornouaille Quimper	200 €	200 €
Plogonec VTT - Débroussaillage chemins communaux	150 € (frais carburant)	300 €
Association des maires ruraux du Finistère	130 €	130 €
SOUS TOTAL	4 980 €	4 154.10€
NOUVELLES DEMANDES		
Enfance et famille d'adoption du finistère		100 €
Landibilic Loisirs (Résidents Ehpad Ar Steir)	350 €	500 €
CFA de Ploufragan	200 € (100€/apprenti)	
Rédadeg achat d'un kms edition 2024	250 €	
SOUS TOTAL	800 €	600 €
SOUS TOTAL Subventions	10 180€	13 434.10 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
VOTE les subventions ci-dessus aux associations

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Subventions aux associations	15	0	0

4-2025-03-04-SUBVENTIONS à l'association « les amis du musée »

Il a été décidé de surseoir ce point

5 –2025-03-05-SUBVENTION AU BUDGET DE L'ALSH

Sur proposition de la commission des finances du 10 mars 2025, Monsieur Le Maire vous invite à adopter la résolution suivante

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
Décide de verser 60 000.00 € de subventions à l'ALSH de Locronan.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
subvention 2025 à L'ALSH	14	0	1

6–2025-03-06-SUBVENTION AU BUDGET DU CCAS

Sur proposition de la commission des finances du 10 mars 2025, Monsieur Le Maire vous invite à adopter la résolution suivante :

Monsieur Le Maire et Madame BILLEBEAUD ne participent pas au vote

Le conseil municipal
Après avoir délibéré
Décide de verser 4 000 € de subventions au CCAS de Locronan.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
subvention 2025 au CCAS	13	0	0

7-2025-03-7-ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

La commune de Locronan a sollicité QBO pour bénéficier de ce fonds à hauteur de 100 000€ destinés à abonder le plan de financement dans le cadre du projet de l'aménagement de son centre-bourg, comprenant notamment :

- la création d'un parc de promenade reliant le centre-bourg au parc actuel du manoir de Kerguérolé ;
- une amélioration qualitative des entrées de bourg (dont l'entrée rue du Prieuré) participant à une meilleure gestion des flux et incitant à une circulation douce et maîtrisée ;
- la création d'un parcours mettant en valeur le patrimoine matériel et immatériel de Locronan.

S'agissant de l'opération relative à l'amélioration qualitative de l'entrée de bourg rue du Prieuré, le budget global de l'opération est de 827 820,73 € HT soit 993 384.87 € TTC avec en particulier :

- la création d'une circulation piétonne en suivant le cheminement naturel depuis les parkings Mission et Gorréquer ;
- un rétrécissement de la voie de circulation véhicules et son passage en circulation douce afin de diminuer « naturellement » la présence automobile dans le bourg ;
- un aménagement paysager assurant une revégétalisation de l'entrée principale du bourg.

Le fonds de concours entre dans les critères d'éligibilité énoncés par QBO, à savoir un projet d'investissement, situé dans le périmètre aggloméré du bourg et répondant au thème 2, mobilité, accessibilité et sécurité, ainsi qu'au thème 3, cadre de vie et développement durable.

Par délibération en date du 19 décembre 2024 rendue exécutoire le 23 décembre 2024 le conseil communautaire a décidé à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser madame la présidente à verser un fonds de concours de 100 000 € à la commune de Locronan, après acceptation par celle-ci du fonds de concours.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
accepte le fonds de concours de QBO à hauteur de 100 000 € et autorise Monsieur Le Maire à finaliser l'opération.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Acceptation du fonds de concours de QBO pour l'aménagement du centre bourg - la rue du prieure et autorisation de finalisation de l'opération	15	0	0

8-2025-03-8-ROUTE DU PRIEURE : AUTORISATION DE SIGNATURES DE DEUX AVENANTS (1 AVEC L'ENTREPRISE LE ROUX, 1 AVEC L'ENTREPRISE BELLOCQ)

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre du chantier de l'aménagement de la Route du Prieuré, des ajustements engendrant des travaux complémentaires sont nécessaires sur le projet.

Il vous a adressé les deux avenants proposés et sollicite votre autorisation pour les signer :

Dossier LE ROUX –LOT 1 –avenant TTC : 13 848.72 soit (11540.60 HT)

LOT 1 TERRASSEMENTS -VOIRIE
 Référence du marché : M202401
 Date de notification: 21/06/2024
 Durée d'exécution : 37 semaines

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20,00%
 Montant HT : 680 541,00 €
 Montant TTC : 816 649,20 €

D - Objet de la modification du marché

TRANCHE FERME				
Quantités modifiées				
Désignation des travaux VRD	U	Qtés supp	PU HT	Total HT
01.1.7.3 Chainette simple en pavés granit 14x20x14 finitions bouchardées	ml	20	68,10 €	1 362,00 €
01.1.9.1.1 Tranchée EP300	ml	6	34,60 €	207,60 €
Prix nouveaux				
Désignation des travaux VRD	U	Qtés supp	PU HT	Total HT
Scarification et reprofilage du support en forme de pente avec apport de matériaux	ens	1	3 500,00 €	3 500,00 €
Fourniture et pose de caniveau B125	ml	4	145,00 €	580,00 €

Pose de dalles granit d'extraction bretonne - non compris fourniture	m ²	64	84,00 €	5 376,00 €
Terrassement pour structure d'espaces verts y compris apport de terre végétale	ft	1	515,00 €	515,00 €
TOTAL HT				11 540,60 €

Montant modifié du marché HT : 692 081.60 au lieu de 680 541.00

Montant modifié du marché TTC : 830 497.92 au lieu de 816 649.20

Dossier BELLOCQ –LOT 2-avenant TTC : 4 947.84 soit 4 123.20 HT

Aménagement de la rue du Priuré - Lozonan
 LOT 2 : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
 Référence du marché : N202501
 Date de notification : 21/04/2024
 Durée d'exécution : 9 semaines

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20,00%
 Montant HT : 69 881,60 €
 Montant TTC : 83 857,92 €

D - Objet de la modification du marché

TRANCHE FERME				
Quantités modifiées				
Désignation des travaux VRD	U	Opés supp	PU HT	Total HT
02.1.6.1 Plantation de bulbes	u	-1	5 000,00 €	- 5 000,00 €
02.1.6.2 Plantation d'arbres	u	-1	1 920,00 €	- 1 920,00 €
02.1.6.2 Tubeurage tripode	u	-10	62,00 €	- 620,00 €
02.1.4.6.1 Cornus alba 'Sibirica'CEL	u	-156	9,70 €	- 1 270,20 €
02.1.6.2 Tubeurage tripode	u	6	62,00 €	372,00 €
02.1.4.6.1 Cornus alba 'Sibirica'CEL	u	22	9,70 €	191,40 €
02.1.2.1 Murets de moellons	ml	4,5	260,00 €	1 170,00 €

02.1.5.2 Bornes amovibles bois	u	2	190,00 €	380,00 €
Prix nouveaux				
Désignation des travaux VRD	U	Opés supp	PU HT	Total HT
FOURNITURE ET PLANTATION d'Osier campestris Tige 18/20	u	6	495,00 €	2 970,00 €
FOURNITURE ET PLANTATION d'Osier capillipes cèpée motte 200/250	u	1	210,00 €	210,00 €
FOURNITURE ET PLANTATION d'Osier glabre cèpée motte 200/250	u	1	210,00 €	210,00 €
FOURNITURE ET PLANTATION d'Osier palmatum cèpée motte 200/250	u	2	295,00 €	590,00 €
FOURNITURE ET PLANTATION d'Osier pennsylvanicum cèpée motte 200/250	u	1	250,00 €	250,00 €
FOURNITURE ET PLANTATION de Malus floribunda cèpée motte 200/250	u	2	210,00 €	420,00 €
FOURNITURE ET PLANTATION de Malus sieboldii	u	2	210,00 €	420,00 €
FOURNITURE ET PLANTATIONS de bulbes de Narcissus botaniques 2x22m ²	u	1000	2,35 €	2 350,00 €
PLANTATION de Camélias divers fournis par le maître	u	65	4,00 €	270,00 €
Démolition d'emmarchement existant près des sanitaires. Evacuation des gravats, ramée en état.	forf	1	950,00 €	950,00 €
Réfection du pavement du mur de soutènement après démolition de l'emmarchement. Confortement par l'arrêlé.	m ²	5	350,00 €	1 750,00 €
TOTAL HT				4 123,20 €

Montant modifié du marché HT : 74 004.80 au lieu de 69 881.60

Montant modifié du marché TTC : 88 805.76 au lieu de 83 857.92

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise Monsieur Le Maire à signer les 2 avenants sus évoqués

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Signature de 2 avenants -1 de le ROUX ET 1 de BELLOCQ	15	0	0

Information sur les rémunérations des élus dans le cadre de leurs fonctions et les frais de déplacements induits

INFORMATIONS DES ÉLUS SUR LES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES ET LE REMBOURSEMENT
DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Comme le précise le Statut de l'Élu, le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'Élu local :

- en tant qu'Élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

Obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Le Statut de l'Élu revient sur les précisions apportées par la DGCL le 30 novembre dernier à ce sujet. Il est préconisé de :

- mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées dans ces structures (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération) ;
- de les distinguer par nature (indemnités de fonction, remboursements de frais)
-

S'agissant des avantages en nature, tous ceux qui prennent la forme de sommes en numéraire doivent être inclus dans cet état récapitulatif.

Si l'avantage prend d'autres formes, il pourrait donc être plus prudent de les inclure dans l'état récapitulatif, qu'ils soient exprimés sous forme numéraire ou non (cas notamment de l'affectation d'un logement). En effet, les avantages en nature constituent une exception au regard du principe de gratuité des mandats, et, l'article 82 du code général des impôts les assimilent à des éléments de rémunération (que l'Élu doit, du reste, déclarer dans le cadre de son impôt sur le revenu).

Les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat/fonction. L'état annuel n'étant pas un document qui fait grief, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Références :

- Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;
- Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du [statut de l'élu](#) de l'AMF).

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues-brutes	Rembours ements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
GABRIELE Antoine	18 347.52	662.56	
LECLERCQ Jean luc	4 174.07	473.96	
LE LEUCH Jean Louis	378.73		
KERBRAT Claudine	4 174.07		
BILLEBEAUD Christiane	1 466.16		
BUTTY Pierre Marc	1 466.16		
LE GAC Jacqueline	904.13		
LE DUFF Thierry		20.00	

Remarques :

- Le CGCT précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus **avant** le vote du budget (soit le 15 avril maximum). En pratique, cet état annuel semble pouvoir être porté à connaissance des élus bien en amont, par exemple dans le cadre des débats d'orientation budgétaire. La rédaction du texte permet également de faire parvenir ce document aux élus à l'occasion de la transmission de la convocation au conseil municipal (attention à en conserver la preuve) ;
- Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus doivent être exprimés en euros et en brut ;

Les élus prennent acte de ces informations

9-2025-03-09-AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2024-COMMUNE ET ALSH**BUDGET COMMUNE**

Le compte Financier unique « Commune » présente un excédent de fonctionnement de **790 630.06 €**. Il est proposé d'affecter la somme de **459 147.21 €** à la section d'investissement au compte 1068- réserves. Cette somme correspond en partie au besoin de financement de l'investissement. Le solde, soit 331 482.85 € serait reporté en excédents de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de la commune :

Compte 1068 : 459 147.21 €

Compte 002 : 331 482.85 € (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat 2024 commune	15	0	0

BUDGET ALSH

Le compte Financier unique de l'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement de **18 334.83 €**.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de l'ALSH

-Compte 002 : report de **18 334.83 €** (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat 2024 du budget ALSH	15	0	0

10-2025-03-10-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

Monsieur Le Maire informe les élus qu'en 2025, la revalorisation des bases locatives sera de 1.7% contre 3.9 % en 2024

Il est proposé de reconduire l'ensemble des taux actuellement en vigueur dans la commune depuis 2018.

Sans augmentation des taux d'imposition, la recette fiscale (dont taxe d'habitation) s'établirait à : 531 150.00 dont la correction avec l'effet du coefficient correcteur (-49 826) contre 510 702 € en 2024 avec l'effet du coefficient correcteur (-47 435) en 2024

Monsieur Le Maire propose de reconduire et de fixer comme suit les taux pour la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation en 2025 soit :

Pour information :

-La taxe foncière (bâti) : 33.42 %

-La taxe foncière (non bâti) : 47.48 %

-La taxe d'habitation : 14.32%

Extrait de l'état 1259 et projection:

	Base d'imposition PREVISIONNELLE 2025	Taux proposés	Produit attendu en 2025
Taxe foncière (bâti)	1 574 000	33.42%	526 031
Taxe foncière (non bâti)	36 400	47.48%	17 283
Taxe habitation	263 000	14.32	37 662
TOTAL			580 976

Ce montant sera diminué de 49 826 (effet du coefficient correcteur (0.921925))

Soit calcul approximatif :

TFB 2025 prev* (coeff correcteur -1) + allocation compensatrice sur locaux industriels *(coeff correcteur -1) = (526031)* (0.921925-1) + 112147* (0.921925-1) = environ 49826

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

Vote les taux suivants pour 2025 :

-La taxe foncière (bâti) : 33.42 %

-La taxe foncière (non bâti) : 47.48 %

-La taxe d'habitation : 14.32%

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Taux d'imposition 2025	12	0	3

11-2025-03-11-VOTE DES BUDGETS 2025-COMMUNE ET ALSH

BUDGET COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 708 180.67 au lieu de 1 511 353.02€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 708 180.67 au lieu de 1 511 353.02 en 2024

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 394 822.00 au lieu de 373 945 en 2024

Ce chapitre comprend les gros postes : Achat de petit équipement, Electricité, combustibles, contrats de maintenance, voies et réseaux (entretien courant), contrats d'assurances, téléphone, fournitures scolaires, fournitures d'entretien...

Chapitre 012 : Charges de personnel : 440 645.00 au lieu de 468 784.88 en 2024

Ce compte est à rapprocher du compte 6419 : remboursement sur frais de salaires : 60 000 €, somme reversée par l'ALSH ;

Ce chapitre intègre les frais de personnel des titulaires et non titulaires, cotisations salariales et patronales, Médecine du travail . A noter une augmentation des cotisations CNRACL de 3 points dès le 1^{er} janvier

Le poste 64131 intègre entre autres les dépenses du personnel saisonnier et non titulaire

Chapitre 014 : atténuation de produits : 5000 €

Dont fonds de péréquation des ressources intercommunales

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 706 914.73 au lieu de 505 289.28 en 2024

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 121 450.00 au lieu de 126 130.83 en 2024

Indemnités des élus, cotisations, subvention au budget ALSH (60 000) et les subventions aux associations

Chapitre 66 : Charges financières : intérêts des emprunts : 30 284.84 au lieu de 21 330.39 (impact du nouvel emprunt de 500 000 €)

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1000 € au lieu de 2000 en 2024

Ce chapitre prend en compte des titres annulés sur exercices antérieurs estimés à 1000 €

Opérations d'ordre chapitre 042 : Des dotations aux amortissements sont par ailleurs prévues à hauteur de 8 064.10 au lieu de 7 372.64 au compte 6811 en 2024-Un complément pourrait être envisagé en fin d'année

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 708 180.67 au lieu de 1 511 353.02 en 2024 dont report d'excédents 2024 : 331 482.85

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 62 200 € au lieu de 67300 voté au BP 2024

Ce chapitre correspond aux sommes reçues en remboursement des salaires de l'ALSH (62 200) et de l'assurance statutaire.

Chapitre 70 : Produits de services : 521 900 au lieu de 336 000 en 2024

Produits des photocopies, concessions du cimetière, Redevance d'occupation du Domaine Public (terrasses, France Télécom), recettes du musée, cantine et garderie, remboursement charges locatives ALSH).

A souligner – Depuis 2024 l'ensemble des recettes issues des parkings sont imputées au compte 70383 : pour 2025, la redevance de stationnement est inscrite à hauteur de 469 000 € (il n'y a plus de TVA). A noter également, les recettes de campings car park 2024 enregistrées en 2025 à hauteur de 19 035.76 au lieu de 16 973.14 € l'année précédente. Le compte de fiscalité 73158 n'est plus prévu à ce titre

Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes et fiscalité locale : 623000 au lieu de 611 500 en 2024

Ce chapitre prend en compte les Contributions directes à hauteur de 530 000 au lieu de 510 000 en 2024, attribution de compensation de Quimper Bretagne Occidentale (50 000 €), droits de place prévus à hauteur de 10 000€ pour les marchés aux étoiles, les brocantes, taxe additionnelle aux droits de mutation 15 000. Il n'y a plus les recettes prévisionnelles relatives au stationnement

Les redevances illuminations sont imputées au compte 738 pour 18 000 € contre 16 000 en 2024

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 148 597.82 au lieu de 143 235 voté au BP 2024

Dotation globale de Fonctionnement 13 907 au lieu de 13 904 inscrit en 2024. Dotation de solidarité rurale –prévu 15000 au lieu de 12800 en 2024-Compensation exonération taxes foncières 112 000 au lieu de 100 531 voté au BP 2024 . A noter, il n'y a plus le remboursement charges Office du tourisme

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 21 000 € au lieu de 20 500 en 2024

Location de salles, recettes provenant de la location de terrains- participation fin année en recettes de gestion courante en selon la nomenclature M57

Chapitre 76 : Produits financiers : non renseigné car non significatifs

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : sans objet

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 735 241.04 au lieu de 1 467 125.57

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 735 241.04

Chapitre 16 : Emprunts-remboursement en capital :		<u>119 526.49</u>
TOTAL RAR chapitre 16 : 4 375.00 ET NOUVELLES PROPOSITIONS :		123 901.49
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :		<u>10 500.00</u>
- <u>2051: Logiciels mairie et site internet :</u>	10 500.00	
-logiciel berger levrault :	2 500.00	
-logiciel portail famille :	8 000.00	
TOTAL RAR chapitre 20 ET NOUVELLES PROPOSITIONS :		51 009.33
Chapitre 204 : subventions équipmt versées SDEF		
TOTAL RAR chapitre 204 ET NOUVELLES PROPOSITIONS		29 920.49
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		<u>59 380.26</u>
- <u>compte 21318 : Autres bâtiments publics</u>	14 000.00	
* vitrine musée :	7 000.00	
* mise aux normes Accessibilité bâtiments publics	7 000.00	
- <u>compte 215738 : Matériel et outillages voirie</u>	7 000.00	
*complément fact IEM : sur caméras :	295.77	
*travaux supplémentaires :	6 704.23	
- <u>compte 21838 : Matériel informatique</u>	7 124.60	
*renouvellement matériel : Info –service administratif	7 124.60	
- <u>compte 2188 : Autres immo corporelles</u>	31 255.66	
- flash led 2024 :	1 162.68	
Fact HTP		
-Panneaux signalisation Piétons et interdit piétons et rails Fact Le Bars	914.02	
-3 ou 4 bancs granit	10 000.00	
-poubelles surplus	3 000.00	
-5 défibrillateurs non affecté	15 855.66	
	323.30	
	<u>31 255.66</u>	
TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS CHAPITRE 21 :		121 085.06

• Opérations d'équipement : par opération

Opération 15 : Voirie

130 000.00

Compte 2315-15

-Route troménie depuis camping jusqu'au belvédère : 120 000.00

-Réfection parking mission et aire camping car de jour 10 000.00

TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS OPERATION 15 : 130 000.00 = 148 538.00

Opération 19 : Eglise

210 000.00

-Compte 2031-19 10 000.00

1^{er} débours pour etude MOD –marché publication

-Compte 2313-19

-travaux Eglise ST RONAN EN PROVISION 200 000.00

TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS OPERATION 19 : 210 000 = 227 004.86

Opération 23 : Embellissement du bourg :

91 500.00

-compte 2315

Avenants marché
rue du prieure arrondi : 20 000.00
le roux : 13 848.72
bellocq: 4 947.84

escalier placette kerjacob 15 500.00

entrée cimetiére dallage 45 000.00

2 rampes et coffrages sur
2 escaliers kerjacob 7 000.00

Bornes place mairie 4 000.00

TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS OPERATION 23 : 91 500 = 749 781.74

Opération 26 : Travaux kerguenole Sur manoir

TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS OPERATION 26 : 15 000.00

Opération 27 : nouvelle aire camping car de jour

TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS OPERATION 27 5 625.90

Opération 29: Site exception**62 880.00**-Compte 2031-29 :

Cabinet CIT suivi marché kerguenole 8 880.00

-Compte 2213-29 : terrain autre que voirie « site exception » Kerguenole

Complément proposé sur Marché Sparfel-terridéal : 16 000.00

accès kerguenole bâtiment : 8 000.00

-Compte 2315-29 : dossier site exception

parcours découverte 3è volet 30 000.00

TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS OPERATION 29 : 62 880.00 =**262 777.94**

TOTAL RAR (1 050 858.06) et NOUVELLES PROPOSITIONS (683 786.75) :	1 734 644.81
DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 :	596.23
	<hr/>
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	1 735 241.04

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 735 241.04 €

Recettes nouvelles d'investissement prévues pour 2025 en sus des restes à réaliser :

- Dotation et fonds divers**

- Compte 10222 - Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2023) : **111 245.00**

- Opération 23 –Aménagement du bourg **283 924.00**

Compte 1321 –subvention Etat DSIL : 50 000.00

Compte 1322-subvention région
dispositif « Site exception » 98 000.00

Compte 1388 –Subvention région PCC 35 924.00

Compte 1326 –Fonds de concours de QBO 100 000.00

- 1641-emprunt **- 426 361.08**

- Compte 1068 affectation résultat 2024 : **459 147.21**

- **virement de la section de fonctionnement -COMPTE 021** **706 914.73**-opération d'ordre amt : **8 064.10****TOTAL RECETTES** **1 142 933.96****TOTAL RAR ET NOUVELLES PROPOSITIONS RECETTES : 592 307.08 + 1 142 933.96 = 1 735 241.04**

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
VOTE le budget communal 2025 tel que proposé

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Budget Commune 2025	15	0	0

BUDGET ALSH

DEPENSES

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2025 proposé pour la structure s'équilibre à hauteur de 123 129.48 €
Voici les quelques projets que la structure envisage d'animer pour 2025.

Pour 2025, en lien avec le projet éducatif et le projet pédagogique, nous souhaitons faire découvrir aux enfants la nature en développant leurs connaissances et leur attrait pour elle, nous voulons mettre en place des ateliers autour du jardin. Nous souhaiterions faire un potager, ce qui suppose l'achat de plantes, graines, bordure, mangeoire à oiseau... Nous aimerions aussi fleurir le jardin et la cour et peut-être les extérieurs du bourg comme nous avons pu le faire certaines années.

Nous aimerions investir dans du matériel pour l'extérieur, notamment des tables et des parasols pour la cour, afin de prendre le repas dehors lorsque le temps le permet ou de faire des activités en extérieur.

Nous envisageons de faire des activités autour des animaux. Ils permettent parfois aux enfants de canaliser leur énergie et de prendre confiance en eux. Des visites ou l'accueil d'intervenants comme : les animaux ont du cœur ou médiation équine, le parc de menez-meur... pourront y contribuer. Nous voulons aussi sensibiliser les enfants à la cause animale en allant visiter la SPA de Quimper.

Nous voulons proposer un cycle d'activités autour du Yoga pour les plus petits et toujours mettre en place des ateliers Montessori.

Nous continuerons également à proposer du sport régulièrement car nous avons un animateur dans l'équipe qui a les diplômes et compétences nécessaires pour ce type d'activités

DÉPENSES

La ligne budgétaire 6042 : Achats et prestations de services (3000€) concerne les différentes sorties et projets d'animations mis en place les mercredis et les vacances scolaires autour de sujets fédérateurs et ludiques.

La ligne budgétaire 60623 Alimentation (11 200€), comprend les dépenses liées aux repas livrés au centre, les goûters et les ingrédients des ateliers de cuisine.

A noter que les prix de notre prestataire ADC de Guengat sont plus élevés mais que les repas sont aussi plus qualitatifs

La ligne 60631 : produits d'entretien est abondée d'un crédit de 150 €

La ligne budgétaire 60632 : Fournitures de petit équipement est créditée de 1 500 €

La ligne 6064 : Fournitures administratives : 100 €

La ligne 6065 : Livres et disques est dotée d'un crédit de 120 €

La ligne budgétaire 6067 Matériel pédagogique (2 000€) se justifie par le souhait de renouveler du matériel devenu obsolète : (animation des ateliers pédagogiques, accessoires peinture, dessin etc...)

La ligne 61 : Elle comprend la formation et l'achat des petites fournitures –le tout pour : 170 €

La ligne budgétaire 6247 Transports collectifs est créditée de 2 200 €

La ligne 6251 est créditée de 500 € pour les voyages et déplacements. L'utilisation des transports gratuits mis à disposition par la QUB continuera à être privilégiée.

La ligne 627 : services bancaires est créditée d'un montant de 30 €

La ligne 62871 : concerne des remboursements de frais à la commune à hauteur de : 8 600 €
remboursement fluides

Les charges de personnel –compte 63 et 64-(salaires et cotisations) sont estimées à 89 829.48 € dont 62 200 € de frais de remboursement du personnel à la commune.

La ligne 6541 : créances admises en non valeur : 1 500 €

La ligne 6542 : créances éteintes : 1 500 €

La ligne 65888 : charges de gestion courantes est créditée de 300 €

Des charges exceptionnelles sont estimées au compte 673 pour annulation de titres à hauteur de 430 €

RECETTES

La ligne budgétaire 70632 : produits des services est doté d'un montant de 22 044.65 €. Ceci concerne les facturations faites aux familles.

La ligne budgétaire 7478 concerne les subventions reçues (CAF MSA etc...) Un crédit de 22 750 € est prévu.

La ligne budgétaire 7474 concerne la Commune. Elle fait état d'une somme de 60 000 € de subvention communale pour le fonctionnement de la structure.

Soulignons un report d'excédents de 18 334.83 € sur le budget 2025 correspondant au résultat de 2024.

BUDGET ALSH 2025 - DEPENSES

ptes		BP 2025
011	Charges à caractère général	29 570.00
6042	Achats et prestations de services (sorties)	3 000,00 €
60623	Alimentation	11 200,00 €
60631	Fournitures d'entretien	150,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 500.00 €
6064	Fournitures administratives	100 €
6065	Livres, disques	120,00 €
6067	Matériel pédagogique	2 000,00€
6184	Versements organismes de formation	20,00 €
6188	Autres frais divers (ANCV)-Autres matières et fournitures	150,00 €
6247	Transports collectifs	2200.00 €
6251	Voyages et déplacements	500,00 €
627	Services bancaires	30.00 €
62871	Remboursement de frais à la collectivité (charges locatives)	8 600.00 €
012	Charges de personnel	89 829.48 €
6331	Cotisations transports	203.60 €
6332	Cotisations versées au fnal	101.80 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	458.10 €
6338	Autres impôts, taxes sur rémunération	81.44 €
6411	Remb. de frais de pers. titulaire à la collectivité	62 200.00€
6413	Personnel non titulaire	18 500.00€
6417	Rémunération des stagiaires	1 527.00€
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	5 200.00€
6453	Cotisations aux caisses de retraite	814.40€
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	743.14€
65	Charges de gestion courantes	3 300.00
6541	Créances admises en non valeur	1500.00
6542	Créances éteintes	1500.00
65888	Autres	300.00
67	Charges exceptionnelles	430.00
673	Titres annulés	430.00
68	Dotations aux amortissements et provisions compte 6817	-
TOTAL GENERAL		123 129.48 €

RECETTES

Articles	Recettes	BP 2025
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	18 334.83 €
70632	Participations familles	22 044.65 €
7478	Subv. autres organismes (CAF-MSA)	22 750.00 €
7474	participation commune	60 000.00 €
TOTAL GENERAL		123 129.48 €

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
VOTE le budget de l'ALSH 2025 tel que proposé

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Budget ALSH 2025	15	0	0

12-2025-03-12-DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE PAR L'EARL COLIN EN VUE DE LA RÉGULARISATION ET DE L'EXTENSION D'UN ÉLEVAGE PORCIN À KERVELINGE À PLONÉVEZ PORZAY-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDÉ

Monsieur Le Maire indique aux élus que par arrêté préfectoral du 19 décembre 2024, une enquête publique d'une durée de 33 jours est prescrite du 24 février 2025 à 9h00 au 28 mars 2025 à 16h00 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL COLIN en vue de la régularisation et l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kervelinge sur la commune de PLONEVEZ PORZAY.

L'autorité compétente pour délivrer ou refuser l'autorisation environnementale sollicitée est le préfet du Finistère.

Le commissaire enquêteur est Mme Catherine DESBORDES, docteur en sciences et techniques de l'environnement.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis au public ou le plan d'épandage sont :

KERLAZ, LOCRONAN, PLOGONNEC, PLOMODIERN, PLONEVEZ PORZAY ET QUEMENEVEN

Le commissaire enquêteur reçoit ou a reçu les observations du public à la mairie de PLONEVEZ PORZAY :

- le lundi 24 février 2025 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 5 mars 2025 de 14 heures à 17 heures
- le samedi 15 mars 2025 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 28 mars 2025 de 14 heures à 16 heures

Monsieur Le Maire a transmis aux élus l'ensemble du dossier dont le résumé non technique avec l'extrait suivant :

« Le projet de l'élevage porte sur une régularisation et augmentation du cheptel porcin, suite à l'annulation de l'arrêté d'enregistrement en 2023...

Situation actuelle

La régularisation concerne 1426 animaux équivalents afin de projeter son élevage sur les 15 prochaines années. Elle fait suite aux travaux d'extension réalisés sur le site de Kervelinge, après l'obtention d'un arrêté d'enregistrement daté du 26 juin 2019.

Les travaux réalisés sont détaillés ci-après.

- Construction d'une maternité : 38 places, d'une verraterie : 53 places et de 108 places pour gestantes ;
- Construction d'un bâtiment pour porcs à l'engraissement : 1023 places ;
- Fosse aérienne circulaire semi-enterrée non couverte de 890 m3 utiles... »

« L'EARL COLIN souhaite régulariser et mettre en cohérence son site de production à 180 reproducteurs, 15 cochettes, 550 places pour porcelets et 1491 places pour porcs à l'engraissement, les constructions prévues en 2019 ayant été réalisées ; ce projet permettra d'optimiser les outils existants dont la Fabrique d'Aliments à la Ferme (FAF) et d'améliorer la biosécurité du site d'élevage.

D'autre part, afin de disposer d'un élevage naisseur-engraisseur cohérent et performant, ce projet s'accompagne d'une demande de permis de construire. Les constructions envisagées sur le site de Kervelinge sont les suivantes :

- Extension du bâtiment des porcelets en post-sevrage : 120 places ;
- Construction d'un hangar à maïs ;
- Construction d'un local biosécurité et aménagement du bureau d'élevage.

La toiture du hangar sera équipée de panneaux photovoltaïques : la production d'électricité sera utilisée en totalité »...

Au regard du dossier dont Pièce Jointe 14, l'impact sur l'air, l'environnement : production de charges organiques, retombées d'ammoniac, l'épandage, l'eau, le bruit, les émissions de gaz à effet de serre, le tourisme, le paysage, le voisinage, le patrimoine architectural, la densité du trafic, le traitement des eaux pluviales, a été posé et dans chaque cas, une réponse préventive et ou technique est envisagée et/ou instaurée.

Nous soulignons que l'impact sur la commune de Locronan reste très limité (cf carte localisation des parcelles rattachées au plan d'épandage) et les sols retenus sont d'aptitude bonne à moyenne

Pour toutes ces raisons, il est proposé de réserver une suite favorable au dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par l'EARL COLIN

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Réserve un avis favorable au dossier par 10 pour, 2 contre et 3 abstentions

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Avis des élus sur dossier présenté	10	2	3

13 -2025-03-13-DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE KERBLEON VIAN-AVIS DU CONSEIL

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le dossier relatif au projet d'élargissement du chemin rural « route de kerbleon vian » a été soumis à enquête publique conjointe avec Plonévez-Porzay du jeudi 20 février 2025 au samedi 08 mars 2028. Il vous a communiqué l'avis favorable du Commissaire enquêteur, Monsieur Le GOFF, au projet d'élargissement proposé, qui relève notamment que :

«

- Les municipalités de Locronan et de Plonévez Porzay ont décidé, suite aux délibérations, d'accepter le projet d'élargissement du chemin rural de kerbleon vian sollicité par la « Maison CADIOU »

-le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) prévoit l'acceptation d'une offre de souscription volontaire en nature

-le CRPM autorise l'élargissement d'un chemin rural pour une chaussée de largeur supérieure à 4 m et d'une plateforme de largeur supérieure à 7 m et que les conseils municipaux ont motivé leurs délibérations en tenant compte de la nature du trafic routier sur le tronçon concerné (environ 150 ml)

- les délais octroyés par les deux conseils municipaux (14/11/2025 pour Plonévez et 23 février 2026 pour Locronan) permettent de les effectuer dans les délais impartis (15 jours de chantier prévus)
- la parcelle D241 a été acquise par LOCRONAN en avril 2024
- le coût des travaux sera pris en charge par l'entreprise CADIOU à hauteur de 89 095.80 € TTC
- l'élargissement permettra de faciliter la circulation au niveau de l'intersection du chemin rural avec la RD7
- l'élargissement sécurisera l'intersection avec la création d'environ 15 m à double sens
- l'aménagement profitera non seulement à l'entreprise CADIOU mais également aux riverains empruntant cet axe , particuliers et agriculteurs
- l'enquête a été menée conformément aux textes en vigueur, à l'arrêté municipal d'organisation, notamment sa publicité
- le public a eu la possibilité de s'exprimer et qu'aucune opposition ne s'est manifestée, que l'observation formulée a été analysée et prise en compte »

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Réserve un avis favorable sur le dossier présenté et

Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires éventuelles à la poursuite de cette affaire

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Avis des élus sur dossier présenté et autorisation de signature des pièces nécessaires à la finalisation du dossier	15	0	0

14 –2025-03-14-CONVENTION ENTRE L'OFFICE DE TOURISME 29 ET LE MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE « CHARLES DANIELOU »

Monsieur Le Maire a transmis aux élus le projet de convention.

L'intérêt est de faire mieux connaître le musée et qu'il soit inscrit sur les sites et dans les circuits de visites organisés par tous les OT du département. En contrepartie, les guides- conférenciers et le personnel des OT du département bénéficient de la gratuité sur une entrée au Musée sur présentation de leur carte professionnelle. La convention avec l'OT29 est valable pour un an (avril 2025 à avril 2026).-pas de reconduction tacite.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention proposée

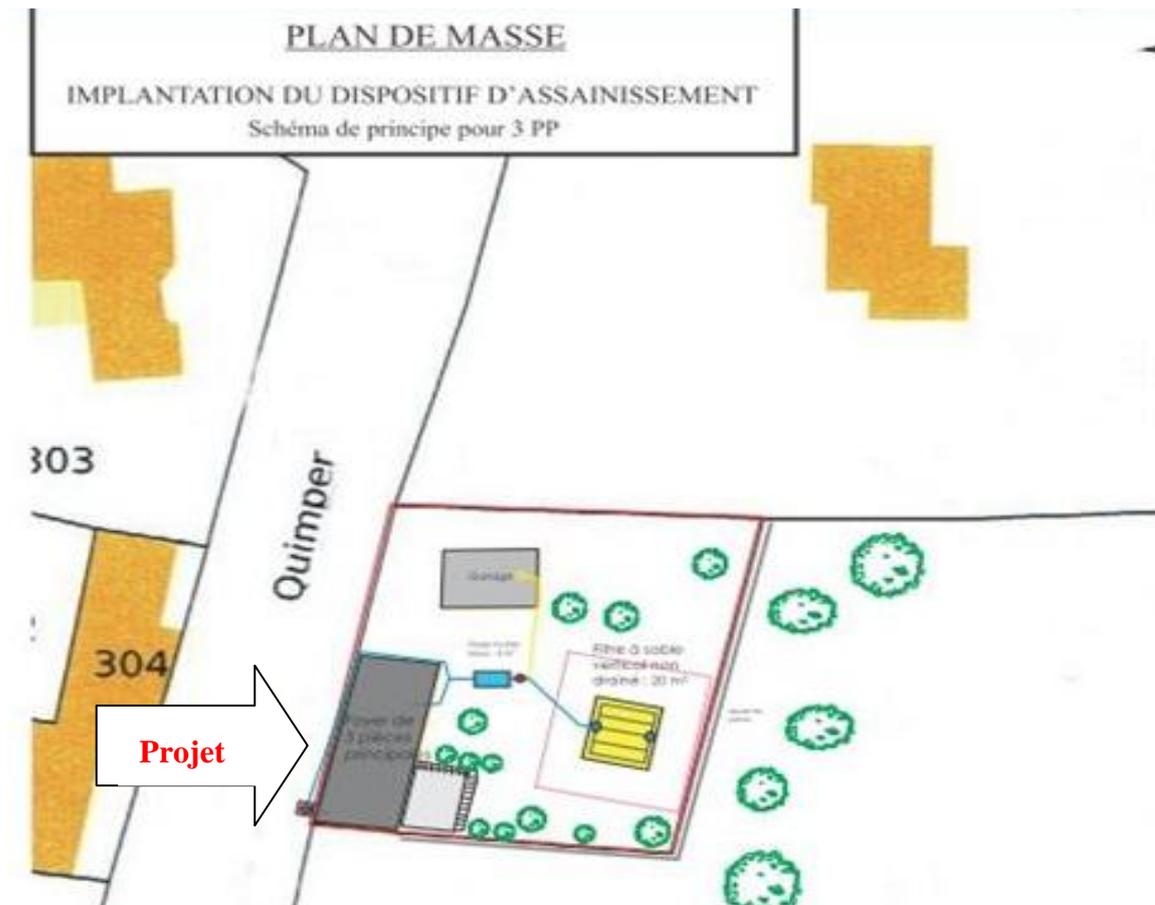
VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention avec OT29	15	0	0

15 –2025-03-15-CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR VOIE PUBLIQUE AVEC MADAME JONCOUR

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'une administrée va renouveler son dispositif d'assainissement suite aux conseils de Quimper Bretagne Occidentale compétente sur ces dossiers.

Une convention de passage juste en face de la maison concernée sur environ 15 ml route de gorrequer est prévue pour optimiser l'installation du dispositif



Le Conseil Municipal
 Après avoir délibéré,
 Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui en découlera et dont les termes vous ont été communiqués

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature d'une convention de passage avec Mme JONCOUR	15	0	0

16 –2025-03-16-AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION FORMALISÉE POUR LE CHOIX D’UN MAITRE D’ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE L’ÉGLISE SAINT RONAN

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a prêté ses services pour élaborer le dossier de consultation relatif au choix d’un Maitre d’œuvre pour la Restauration de l’Eglise Saint RONAN. Il propose que vous l’autorisiez à lancer cette consultation. Les services juridiques et d’Achats Publics de QBO seront consultés, voire associés à la démarche pour en assurer la sécurité juridique sur conseils de la DRAC

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour le choix d’un Maitre d’œuvre pour la Restauration de l’Eglise Saint RONAN

Dit que les services juridiques et d’Achats Publics de QBO seront consultés, voire associés à la démarche pour en assurer la sécurité juridique sur conseils de la DRAC

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Consultation pour le choix d’un Maitre d’oeuvre	15	0	0

17 –2025-03-17-VENTE D’UN TERRAIN –MANDAT

Monsieur Le Maire propose de revenir sur la délibération relative au projet de vente du terrain de la rue des ajoncs Il est précisé que l’échange de terrain avec la famille Mary doit être au préalable formalisé si les parties sont toujours d’accord conformément au conseil du 21 mai 2024, délibération n)10/2024-05-10 .

Monsieur Le Maire informe les élus que ce lot situé section AB 79 a fait l’objet de travaux dont assainissement et propose que la section AB 79 (1098 m2 environ) et AB 81 P de 62 m2 soient vendues pour un prix NET vendeur global de 90 000 €.

Seules ces sections seront proposées à la vente.

Monsieur Le Maire propose ensuite pour ce faire de recourir aux services d’un mandataire pour leur vente étant entendu que les frais inhérents à l’opération seront assumés par l’acquéreur (géomètre, notaire)

Monsieur Le Maire informe les élus que la prestation du mandataire (propriété privées .com représentée par madame DREAU Laetitia) représente (tva et toutes taxes incluses) un forfait de 7 990 € TTC à la charge de l’acquéreur.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise

-la vente de la section AB 79 et AB81 P à un prix global net vendeur de 90 000 €

-le recours aux services d’un mandataire, et donc la signature du mandat de vente moyennant une somme de 7 990 € à la charge de l’acheteur

-Monsieur Le Maire à signer tous les actes notariés se rapportant à la transaction dont également l’échange de terrain avec la famille Mary (délibération n)10/2024-05-10)

18-2025-03-18-PUBLICITÉ FONCIÈRE D'UNE CONVENTION SIGNÉE AVEC ENEDIS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ

Une convention sous seing privé a été signée avec la société **ENEDIS** afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une installation électrique (ligne souterraine), sur des parcelles situées à LOCRONAN à kerjacob cadastrées section AB numéros 33 et 34.

La société ENEDIS a chargé Maître Céline MEVEL, notaire à RENNES, tel que prévu à la convention, de réitérer celle-ci en la forme authentique, **à ses frais exclusifs**, afin qu'elle soit publiée au Service de Publicité Foncière, par sécurité et pour garantir la protection de l'installation mise en place.

Monsieur Le Maire a communiqué aux élus la convention signée, les plans pour rappel, et demande qu'on l'autorise à finaliser le dossier en signant un acte authentique devant notaire selon le projet qui leur a été soumis.

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Considérant que la Société ENEDIS doit installer dans une bande d'un mètre de large , 2 canalisations électriques souterraines sur environ 45 mètres sur les parcelles AB 33 de 102 m2 et AB 34 DE 1076 m2 au lieu dit kerjacob

Vu la convention avec ENEDIS qui leur a été adressée

Après avoir délibéré

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation du dossier devant notaire.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Régularisation dossier ENEDIS devant notaire pour publicité foncière	15	0	0

19-2025-03-19-AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE D'UTILISATION DU BOUQUET DE SERVICES NUMÉRIQUES MEGALIS POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2029

Monsieur Le Maire informe les élus que QBO adhère au bouquet de services numériques MEGALIS et que l'ensemble des communes en bénéficient. Toutefois, il convient de respecter la charte d'utilisation qui vous a été proposée.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la charte d'utilisation du bouquet de services numériques MEGALIS

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Charte MEGALIS	15	0	0

20-2025-03-20-TARIFS ET DATES DES MARCHÉS AUX ÉTOILES

Tarifs et dates des marchés aux étoiles à définir

Monsieur Le Maire propose aux élus de faire 5 marchés en 2025. Les dates seraient les suivantes :

Rappel : troménie du 13 au 20 juillet

-24 et 31 juillet

-7,14 et 21 août

Il est proposé également de reconduire les tarifs de 2024 :

-25 € pour 3m linéaire et par marché si participation à tous les marchés. Chèque de caution de 30 € (pour 3m linéaire) demandé et restitué si participation à l'ensemble des marchés prévus.

-Pour une participation occasionnelle, tarif de 30 € par marché pour 3 m linéaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Décide de faire 5 marchés en 2025 tels que proposés et

Décide de reconduire les tarifs 2024 soit :

-25 € pour 3m linéaire et par marché si participation à tous les marchés. Chèque de caution de 30 € (pour 3m linéaire) demandé et restitué si participation à l'ensemble des marchés prévus.

-Pour une participation occasionnelle, tarif de 30 € par marché pour 3 m linéaire.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de marchés et prix	15	0	0

21-2025-03-21-PROPOSITION D'INSTAURATION D'UN TARIF DE LOCATION DE SALLES POUR LE WEEK END

Monsieur Le Maire propose qu'un tarif de location de salles pour ti Lokorn et Kerguenole, le week end soit instauré.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Décide d'instaurer comme suit un tarif de location week-end pour les salles de Ti-lokorn et Kerguenole

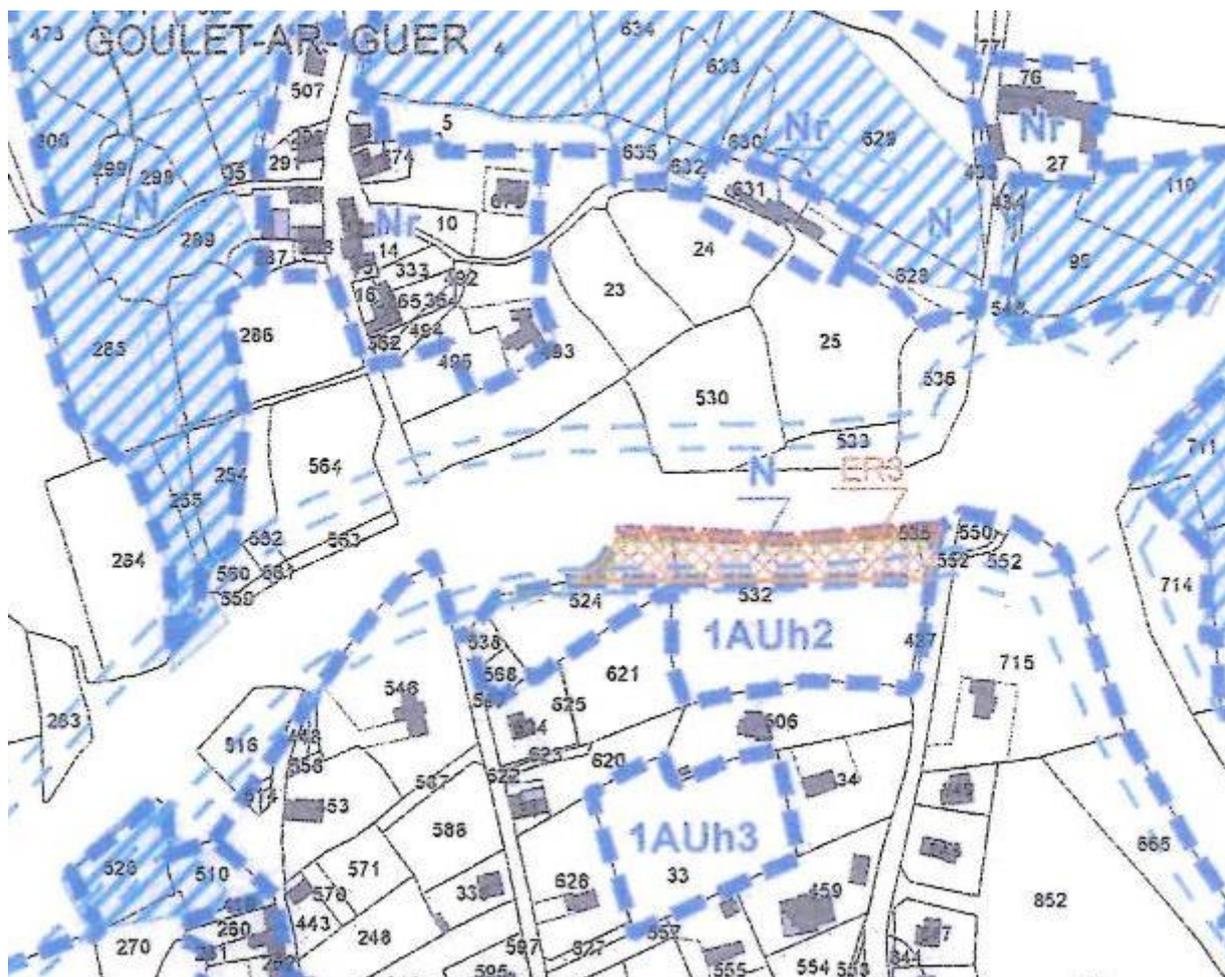
MANOIR DE KERGUENOLE 2025 acté				
	Journée jusqu'à 18h ou soirée jusqu'à 1h	Journée + Soir De 8h à 1h		Tarif week-end
Associations de Locronan	GRATUIT			GRATUIT
Associations Hors Locronan	300 €	500 €		600 €
Particuliers Locronan	200 €	350 €		400 €
Autres particuliers	350 €	550 €		600 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	550 €	800 €		1 000 €
Barnum commune en complément (tables & bancs inclus)	200 €			200 €
Forfait ménage	100 €			100 €
ESPACE TI LOKORN 2025 acté				
	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h	Tarif week-end
Associations de Locronan	GRATUIT			GRATUIT
Associations Hors Locronan	500	500	800	950 €
Particuliers Locronan (sauf mariage)	500	500	800	950 €
Autres particuliers (sauf mariage)	700	700	1000	1 100 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	900	900	1200	1 300 €
Forfait ménage	150 €			150 €
LOCATIONS POUR SPECTACLES A ENTREES PAYANTES (JOURNEE + SOIREE) : 2025				INCHANGE
	Manoir de Kerguénolé	Espace Ti Lokorn		
Artistes (sans cachet)	500 €	750 €		
A compter du 2 ^{ème} jour	250 €	500 €		

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Tarifs week- end	15	0	0

22-2025-03-22-MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Finist-immo, d'une demande de modification simplifiée du PLU visant à la suppression du zonage actuellement en espace réservé ER3 : aménagement d'espaces verts. Cette zone de 2695 m² resterait en zone N.

Les propriétaires des terrains contigus à cette zone ont demandé à Finist- immo de leur soumettre un projet d'aménagement. La demande s'inscrit dans ce contexte. A ce jour, la commune ne dispose d'aucune autre information.



Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à consulter et à signer avec un cabinet d'urbanisme pour engager une procédure de modification simplifiée du PLU

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Choix d'un cabinet pour engager une modification simplifiée du PLU	15	0	0

Affaires diverses

23-2025-03-23-PROPOSITION DE COMPLÉTUDE DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Complète la commission enfance jeunesse par l'ajout d'un membre supplémentaire : Monsieur Sylvain PRÉ

Et dit que la commission s'établira comme suit :

Commission enfance jeunesse	Antoine GABRIELE- Président	Christiane BILLEBEAUD Chloé VERNIOLLE Sylvain PRÉ membres
------------------------------------	--------------------------------	--

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Complétude commission enfance jeunesse	15	0	0

Informations –Monsieur Le Maire apporte des informations sur les modalités d'utilisation de la sono et du micro de ti lokorn (infos sur le matériel à retirer à l'accueil et instauration du dépôt d'une pièce d'identité ; remise de clé en mairie le jour même ou au plus tard le lendemain de l'utilisation du matériel)

Séance levée à 22h 22

